

ARRIVÉE DU PERSONNEL DE LA C.G.P.C.

MINISTÈRE DU SALVAGE, DE L'ÉQUIPEMENT,
DE LA RÉGULARISATION ET LA PROTECTION DES
MÉTIERS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

DU PERSONNEL

DÉPARTEMENT D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION

DU PERSONNEL

(L) D.G.B. Vu la Constitution du 6 Juillet 1976;

Vu la loi n° 676/84 du 7.12.84 portant ratification de l'ordonnance 619/84 du 25.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 6 Juillet 1976;

D.G.B. Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2007/FI du 21.3.50 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 59-23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/124/FI du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/195/FI du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62/197/FI du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/198/FI du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

Vu le décret n° 67-426 du 29.12.62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des S.A.F;

Vu le décret n° 67-50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/124/FI du 5.7.62 fixant les échelonnements initiaux des fonctionnaires;

Vu le décret n° 74/656 du 8.8.64 portant nomination du Premier ministre;

Vu le décret n° 84/65 du 13.6.64 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 84/86 du 20.6.64 portant organisation des intérieurs des membres du Gouvernement;

Vu le rectificatif n° 84/923 du 18.11.64 au décret 84/858 du 13.6.64 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 85/26 du 5.3.65 déterminant le circuit d'appréciation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révision de situations administratives des agents de l'Etat;

Vu l'arrêté n° 8129/HF/S/DCPA/DP du 1er Octobre 1984 autorisant Messieurs S.M. Julien Téilon et D.L.U Fidèle, attachés des S.A.F en France;

Vu la demande de l'intéressé en date du 6 Avril 1985;

Vu l'arrêté n° 8624/HF/S/DCPA/DP du 02.08.1984 portant promotion au titre de l'année 1984 des Fonctionnaires des cadres des catégories 2 et 3 des S.A.F (Travail et Administration Générale);

85/737 du 2/05/1985

DOCUMENT N° H.F.S/DCPA/DP

Portant reclassement et nomination de Monsieur S.M. Julien Téilon, Attaché de 4^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE

SECRET

.../...

ANNEXE 1.-- En application des dispositions du décret n° 62-426 du 22.12.62 susvisé, Monsieur M. Jules Julien Odilon, Attaché de 4^e échelon à indice 310 des cadres de la catégories A hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - S.A.F (Administration Générale), titulaire du Diplôme de Niveau d'Etudes délivré par le Centre National d'Etudes Supérieures de Sécurité Sociale de Saint-Etienne (FRANCE), est reclasseé à la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Travail) et nommé Administrateur du Travail de 2^e échelon, indice 310 ACCM n° 62.

ANNEXE 2.-- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 2^e Mars 1965, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au J.C.R.C et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 24 MAI 1965

Par le Premier Ministre,

le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Recherche de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Ange Edouard IOUNGUI--

Bernard C. KEDDIE MELSTON...


AMALIATIONS:

J.C.R.C	1
D.G.F./D.G.P.C.E	3
D.G.B.	2
INTERESSE	1
D.C.F.	2
DOSSIER	3
SGCM/DC	2

Am